



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2025-273

EHPAD Résidence du Lac à LAFRANCAISE
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu l'arrêté fixant la valeur du point GIR (groupe iso-ressources) départemental 2025 ;

Vu la décision de la commission permanente du conseil départemental de Tarn et Garonne du 13 novembre 2018 concernant les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs aux EHPAD ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Vu le CPOM conclu entre le représentant de l'EHPAD Résidence du Lac, le directeur général de l'ARS et le président du conseil départemental ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 20 février 2025 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les charges nettes servant de base au calcul des tarifs hébergement s'établissent à 1 263 716,82 € pour l'année 2025.

Le prix de journée hébergement applicable à l'EHPAD Résidence du Lac à LAFRANCAISE est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Tarifs Hébergement

Type de prestation	Montant du Prix de journée T.T.C.	
	Tarif en € pour l'année 2025	Tarif applicable en € à compter du 1er janvier 2025
Hébergement	72,13 €	72,13 €
Résidents âgé de moins de 60 ans	92,69 €	92,69 €

Dans l'hypothèse où le nouveau tarif 2026 n'est pas arrêté au 1^{er} janvier 2026, le prix de journée versé à compter du 1^{er} janvier 2026 sera égal au prix de journée **applicable** fixé pour l'année 2025.

ARTICLE 2 :

Le GMP validé ressort à 809,79.

Le montant du forfait global dépendance, servant de base de calcul des tarifs dépendance, s'établit à 360 293,31 € pour l'année 2025.

Les tarifs « dépendance » applicables à l'EHPAD Résidence du Lac à LAFRANCAISE sont fixés comme suit pour l'année 2025 :

	Tarifs dépendance EHPAD	
	Tarif en € pour l'année 2025	Tarif applicable en € à compter du 01 janvier 2025
Gir 1/2	23,16 €	23,16 €
Gir 3/4	14,70 €	14,70 €
Gir 5/6	6,24 €	6,24 €

Dans l'hypothèse où les nouveaux tarifs 2026 ne sont pas arrêtés au 1^{er} janvier 2026, les tarifs versés à compter du 1^{er} janvier 2026 seront égaux aux tarifs **applicables** fixés pour l'année 2025.

ARTICLE 3 :

Le montant du forfait global dépendance, à la charge du Département de Tarn-et-Garonne (après soustraction des participations et des tarifs journaliers), s'établit à :

212 314,88 € pour l'année 2025.

Le montant de la quote-part mensuelle à verser par douzième s'établit à **17 692,91 €.**

Dans l'hypothèse où le forfait global dépendance n'est pas arrêté au 1^{er} janvier de l'exercice 2026, l'autorité chargée du versement règlera des acomptes mensuels égaux au douzième du forfait global dépendance à la charge du département de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au tribunal administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 7, dans le délai de deux mois à compter de la date de publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification, conformément aux articles L 351-1 du code de l'action sociale et des familles et R 811-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 5 :

Le directeur général des services du département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de l'EHPAD Résidence du Lac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le **26 FEV. 2025**

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le **26 FEV. 2025**.....

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Weill', with a stylized flourish at the end.

Michel WEILL